

# Juridikthön

PARTAGER - INNOVER - EXPÉRIMENTER

**APPEL A PARTICIPATION**

## **Juridikthon 2019**

---

**Edition thématique  
spéciale « Transition numérique »  
18 & 19 novembre 2019  
à Paris**

---

**Date limite de dépôt des candidatures :  
lundi 13 mai 2019**

[www.aractidf.org](http://www.aractidf.org)  
[www.anact.fr](http://www.anact.fr)



Ce projet est co-financé par le  
Fonds Social Européen dans le  
cadre du Programme  
opérationnel national « Emploi  
et Inclusion » 2014-2020

# SOMMAIRE

Le Juridikthon .....	3
Un concept unique pour les PME .....	3
3 bonnes raisons de participer au Juridikthon .....	3
Qu'est-ce que le Juridikthon ?.....	4
Un concours au service des entreprises .....	4
Quelles sont les grandes étapes ? .....	4
A qui s'adresse cet appel à participation ? .....	5
Pourquoi un Juridikthon spécial « transition numérique » en Ile-de France ? .....	5
A quoi vous engagez-vous ?.....	6
En savoir + sur le Juridikthon .....	6
Formulaire de candidatures .....	7
Des partenaires engagés dans l'expérience.....	9
Université Panthéon-Sorbonne .....	9
FIDAL .....	9
WK-RH .....	10
Le réseau Anact-Aract .....	10

# JURIDIKTHON

PARTAGER – INNOVER - EXPERIMENTER

## → UN CONCEPT UNIQUE POUR LES PME



**Des entreprises volontaires**, représentées par des membres de la direction et des représentants du personnel, pour partager et soumettre leur problématique.



**Des équipes qui concourent, composées d'étudiants en droit social, avocats et chargés de mission** du réseau Anact-Aract.



**Un temps limité** : 1 à 2 journées d'échanges, de partage d'expériences et de construction.



Objectif : **prototyper des solutions socialement innovantes**, juridiquement sécurisées en vue de les expérimenter.



**Un écosystème pour l'action** : mobilisation de partenaires, acteurs publics et experts pour appuyer et évaluer les productions.

## → 3 BONNES RAISONS DE PARTICIPER AU JURIDIKTHON

1. Saisir une occasion inédite de soumettre vos questionnements et préoccupations à des spécialistes du droit, de l'organisation et des conditions de travail ;
2. Profiter d'un espace pour prototyper en temps réel des solutions durables et propices à la qualité de vie au travail des salariés et à la performance de votre entreprise ;
3. Vivre une expérience intense et collaborative récompensée par une remise des prix au Ministère du travail.

Candidatez avant le **13 mai 2019** pour bénéficier de ce dispositif !

**EN SAVOIR + SUR LE JURIDIKTHON**

[www.aractidf.org](http://www.aractidf.org)

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)

Je complète  
le formulaire  
de candidature



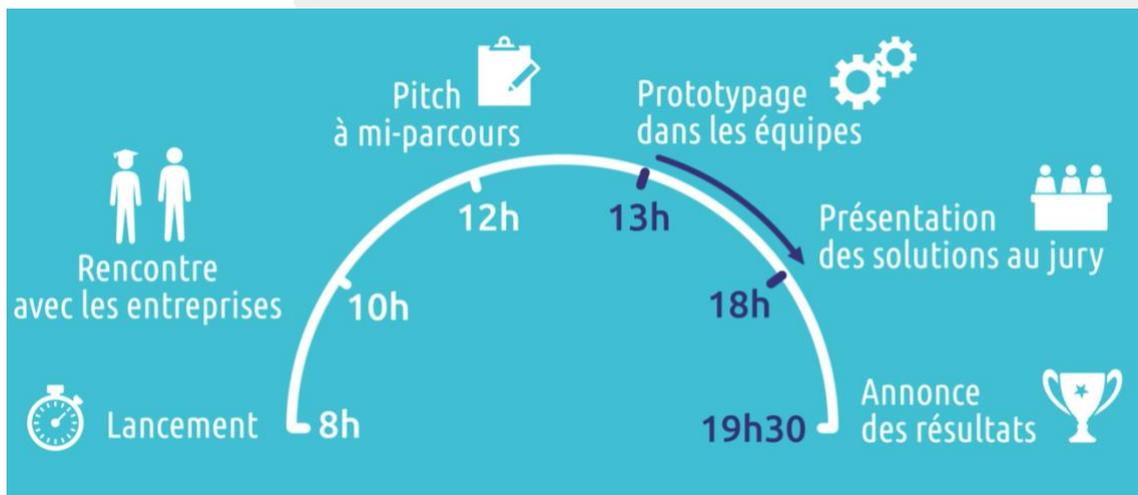
# Qu'est-ce que le Juridikthon ?

## → UN CONCOURS AU SERVICE DES ENTREPRISES

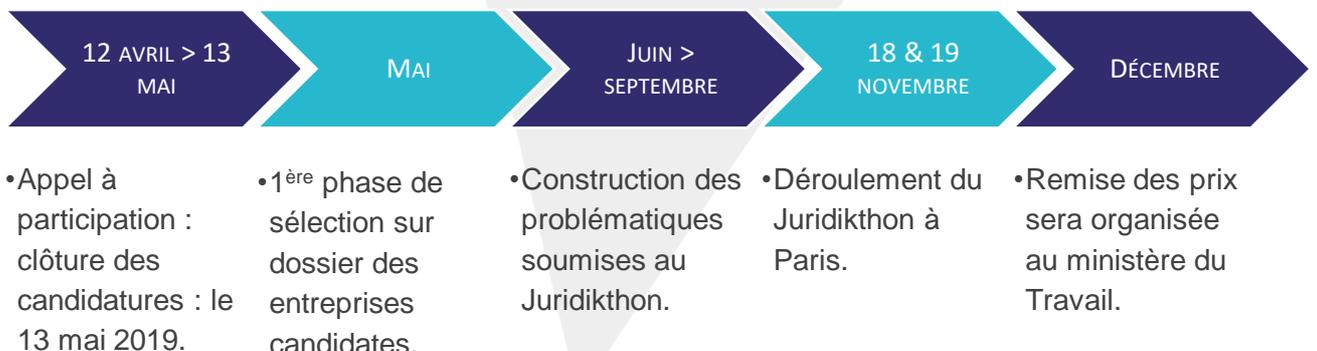
Les entreprises ont parfois des difficultés à imaginer et tester des solutions sociales et organisationnelles adaptées à leur contexte et sécurisées juridiquement. En invitant des étudiants de Master en droit social, des juristes ainsi que des experts en organisation du travail à « plancher » ensemble pendant une à deux journées, le Juridikthon permet de prototyper des solutions innovantes et fiables pour répondre à des problématiques complexes.

Toutes les solutions visent à aider les entreprises volontaires à progresser dans la qualité du dialogue social et à s'inscrire dans des démarches d'innovation sociale afin de mieux prendre en compte les attentes des salariés et les exigences de leur activité économique.

### Une journée « type » pour innover



## → QUELLES SONT LES GRANDES ETAPES DE CETTE 3<sup>EME</sup> EDITION ?



## → A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PARTICIPATION ?

Pour cette édition dédiée à la **transition numérique**, cet appel à participation s'adresse particulièrement à vous si :

- Vous allez vivre une **importante transformation numérique** (dématérialisation, intégration d'intelligence artificielle, ...) **qui impactera le travail de vos collaborateurs** et vous souhaitez **accompagner ce changement** en impliquant vos salariés et en pesant dans les choix techniques proposées par un donneur d'ordre et/ou certains fournisseurs ?

OU

- Vous êtes une **entreprise du secteur numérique** (start-ups en phase de scaling ou d'expansion, plateforme de services, ...) et vous souhaitez **innover socialement, améliorer les conditions de travail, sécuriser les parcours** de vos collaborateurs ou de travailleurs indépendants **et mettre en place un dialogue social** ?

## → POURQUOI UN JURIDIKTHON SPECIAL « TRANSITION NUMERIQUE » EN ILE-DE-FRANCE ?

La **transition numérique** modifie profondément les modèles économiques, organisationnels et sociaux. En renouvelant les relations entre clients, usagers, prescripteurs, opérateurs, collaborateurs et partenaires, elle fait évoluer les façons de produire la valeur au sein des entreprises et des filières. Elles prennent au fil du temps différentes formes - *automatisation, cobotique, développement des plateformes de service, objets connectés, place des algorithmes, etc.* – jusqu'à questionner le cadre juridique de référence lui-même : développement du « télétravail gris » avant les ordonnances Macron, discussion sur un « 3ème statut » pour les travailleurs indépendants de plateformes numériques, encadrement de l'organisation, des conditions du travail et du temps de travail à l'ère de l'intelligence artificielle...

**Pour construire des équilibres durables, de nouveaux cadres de dialogue, méthodes, outils doivent être inventés. Sur quels sujets faut-il agir voire négocier ? Quels acteurs faut-il mobiliser ? Comment et à quels moments ? Pour répondre à l'ampleur des transformations en cours et trouver des solutions, quelles sont les voies alternatives permettant de dépasser une simple logique de mise en conformité ? d'articuler les différentes formes de dialogue nécessaires : social, professionnel, technique, commercial, etc. ?**

Autant de questions qui concernent particulièrement le territoire francilien : forte croissance des start-up (plus de 50% des start-up françaises situées à Paris) et des plateformes numériques dans tous les secteurs (VTC, livraison, services de proximité, service à la personne, développement web et marketing, droit, ...), structuration d'incubateurs, accompagnateurs, clusters/pôles de compétitivité/think tank autour des start-up et du numérique (cap digital, systematic, ...), migrations pendulaires massives, multiplication des tiers-lieux et espaces de co-working (plus de 200 en IDF en 2018...), création de collectifs de travailleurs indépendants (Happy dev, CLAP, ...), etc.

## → A QUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS ?

- Vous investir dans un **temps de préparation** (2 à 3 entretiens avec des chargés de mission du Réseau Anact-Aract sont à prévoir, relecture et validation des cas rédigés par le Réseau Anact-Aract) ;
- **Participer** à des moments-clefs lors de **l'événement** : échanges avec les équipes ; avec les autres entreprises participantes ;
- **Être disponible** pour d'éventuels temps de **capitalisation en aval** (vidéo, interviews, ...).

## → QUELLES SONT LES CRITERES SELECTION ?

- Entreprise de - de 250 salariés ;
- « Caractère numérique » du projet et son potentiel d'innovation et d'expérimentation
- Ambition d'articuler la performance de l'entreprise et la qualité de vie au travail des salariés
- Volonté de progresser sur la qualité du dialogue social et possibilité pour la structure d'être représentée de façon équilibrée par différentes parties prenantes.
- Intérêt pour les caractéristiques du Juridikthon, en particulier sa dimension collaborative : partage des problématiques, croisement des expertises, orientation vers l'action.

*Après une première sélection sur dossier, un entretien téléphonique permettra d'évaluer ensemble l'intérêt du dispositif pour votre structure.*

## → EN SAVOIR + SUR LE JURIDIKTHON

- Retrouvez [en vidéo les témoignages](#) de l'édition 2018
- Consultez la [brochure rétrospective](#) de l'édition 2018
- [www.anact.fr](http://www.anact.fr)



# Candidature Juridikthon 2019

Date limite de réception des candidatures : **13 mai 2019**

Votre contact pour de plus amples informations et pour l'envoi des candidatures :

[juridikthon@anact.fr](mailto:juridikthon@anact.fr)

Nom :

Prénom :

Fonction :

**Présentation de l'entreprise** (15 à 20 lignes) : secteur, taille, structure juridique, description des métiers et produits/services, éléments de contexte.

**Description du projet ou du thème soumis au Juridikthon (10 à 15 lignes) :**



Date de clôture  
des candidatures :  
**le 13 mai 2019**



Envoyez votre  
candidature à  
**[juridikthon@anact.fr](mailto:juridikthon@anact.fr)**

# Des partenaires engagés dans l'expérience

## Partenaire de cette édition parisienne

→ UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE



Au cœur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'École de Droit de la Sorbonne rassemble les activités de formation et de recherche en Droit. **3 masters de droit social de l'École de Droit** ont participé au Juridikthon 2018 et renouvellent leur engagement en 2019. Dirigé par

Jean-Emmanuel Ray, le **master 2 Développement des ressources humaines et droit social** prépare les étudiants aux enjeux actuels de la gestion des ressources humaines, en particulier celui de sa contribution à la performance, au sein d'entreprises internationales. Sous la direction de Pierre-Yves Verkindt et Ridha Ben Hamza, le **master 2 professionnel Juristes de droit social** forme pour sa part des juristes spécialisés dans les questions touchant au travail salarié, à l'emploi, aux relations professionnelles et la protection sociale.

Le **master 2 Recherche droit social**, dont Grégoire Loiseau assure la direction, permet enfin aux étudiants d'approfondir une spécialisation dans le domaine du droit social interne, international, européen et comparé, et de perfectionner leur pratique de la recherche juridique.

## Partenaires permanents

### → FIDAL



# FIDAL

Fidal est le plus grand cabinet d'avocats d'affaires français indépendant. Partenaire stratégique des entreprises, des institutions et des organisations, Fidal s'attache à faire du droit un levier de leur performance et de leur croissance, en France et à l'international.

Tout autant experts dans leur discipline que transverses dans leur approche, ses talents parlent le même langage que ses clients et comprennent leurs enjeux.

Fidal encourage le partage de la connaissance et de l'expérience. C'est sa manière d'offrir à ses clients – quelles que soient leur taille, leur activité, leur implantation géographique ou les problématiques qu'ils lui soumettent – des conseils engagés, éclairés et avisés. Des conseils opérationnels qui les protègent et contribuent activement à leur développement stratégique et commercial.

### → WOLTERS KLUWER



# Wolters Kluwer

## liaisons-sociales.fr

Wolters Kluwer est un leader mondial de l'information, des logiciels et des services. Le groupe commercialise aujourd'hui ses solutions dans 180 pays à travers le monde. En France, Wolters Kluwer est particulièrement reconnu pour l'expertise de ses contenus juridiques proposés par les Editions Lamy et Liaisons sociales dédiés aux professionnels du droit et de la réglementation. Pour la troisième année consécutive, le groupe soutient le Juridikthon et s'engage pleinement aux côtés de l'Anact. Fidèle à sa volonté d'accompagner ses clients et partenaires dans la construction de solutions opérationnelles, Wolters Kluwer mettra à disposition, lors des prochaines éditions de cet événement, ses bases de données et l'analyse de ses experts. Il reliaera auprès de ses lecteurs les initiatives innovantes et sécurisées juridiquement qui seront récompensées dans le cadre du Juridikthon.

### → LE RESEAU ANACT-ARACT



Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.

# Juridikthón

PARTAGER - INNOVER - EXPÉRIMENTER



L'AGENCE NATIONALE  
POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



[www.aractidf.org](http://www.aractidf.org)

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)



Ce projet est co-financé  
par le Fonds Social  
Européen dans le cadre du  
Programme opérationnel  
national « Emploi et  
Inclusion » 2014-2020



[liaisons-sociales.fr](http://liaisons-sociales.fr)